

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**Revision to a Request for a Standing Offer
Révision à une demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Condiments, jus et produits secs		
Solicitation No. - N° de l'invitation W0113-15G002/A		Date 2015-09-10
Client Reference No. - N° de référence du client W0113-15G002		Amendment No. - N° modif. 005
File No. - N° de dossier TOR-5-38052 (031)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-031-6890		
Date of Original Request for Standing Offer		2015-07-20
Date de la demande de l'offre à commandes originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-09-21		Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Schmidt, Jeff		Buyer Id - Id de l'acheteur tor031
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2058 ()		FAX No. - N° de FAX (905) 615-2060
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.

005

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0113-15G002

File No. - N° du dossier

TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page est laissée en blanc intentionnellement.

La modification no 005 vise à mis à Partie 4, article 4.1.2 Évaluation financière et item 4.1.2.4, Format de l'emballage ou unité de mesure et apporter des changements à l'invitation

Cette modification supprime et remplace toutes les commandes d'offres précédentes.

Nota: Veuillez trouver la pièce jointe électronique la plus récente intitulée, "amendment_005_-_appendix_1_to_annex_d_w0113-15g002_dry_goods_and_juice_products_bilingual.xls".

Changements à l'invitation à soumissionner

À la page 1, L'invitation prend fin

Supprimer: 2015-09-16

Insérer: 2015-09-21

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.1.3 MÉTHODE DE SÉLECTION - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES SEULEMENT.....	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS.....	10
5.1. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES.....	10
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	12
A. OFFRE À COMMANDES.....	12
6.1 OFFRE.....	12
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	12
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	13
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	14
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	14
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	14

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.10	LIMITATION FINANCIÈRE.....	14
6.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
6.12	ATTESTATIONS.....	14
6.13	CLAUSE DU GUIDE DES CUA	15
6.14	LOIS APPLICABLES	15
B.	CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
6.1	BESOIN.....	15
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	15
6.3	DURÉE DU CONTRAT.....	15
6.4	PAIEMENT	15
6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
6.6	ASSURANCES.....	16
6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	16
ANNEXE A	17
	BESOIN	17
ANNEXE B	20
	BASE DE PAIEMENT	20
ANNEXE C	21
	FORMULAIRE DE RAPPORT.....	21
ANNEXE D	22
	ÉVALUATION FINANCIÈRE	22
ANNEXE E	23
	ATTESTATIONS ADDITIONNELLES	23

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, Formulaire de rapport trimestriel, Évaluation Financière et toute autre annexe

1.2 Sommaire

- i. Fournir et livrer, au besoin et sur demande, des articles d'épicerie (Congelés épicerie, céréales, produits de boulangerie), comme prévu à l'annexe « B » au ministère de la Défense nationale (MDN), à divers emplacements des Services de soutien des vivres et du logement (SSV&L), à la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden, en Ontario
- ii. La période de l'offre à commandes s'étend du 1 octobre 2015 au 30 septembre 2016.
- iii. La valeur estimative pour une période de un an est de 250 000,00 \$, incluant la TPS/TVH
- iv. Le titulaire de l'offre à commandes pourra réviser les prix chaque six (6) mois. Une augmentation du prix unitaire de plus de 15 % doit être justifiée conformément à la clause du Guide des CCUA C0008T (2007-05-25) Soutien des prix - soumission non concurrentielle
- v. Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).
- vi. Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

1.3 Compte rendu

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe C, Évaluation. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Toute offre qui ne satisfait pas aux exigences obligatoires suivantes sera jugée non recevable et sera rejetée.

Item #	Critères techniques obligatoires
1	L'offrant doit avoir acquis au moins 5 ans d'expérience dans la chaîne d'approvisionnement en services de restauration collective au cours des 15 dernières années en fournissant des services similaires à ceux décrits dans l'annexe A – Besoin L'offrant doit fournir des documents décrivant son expérience.
2	L'offrant doit avoir un registre de ventes annuelles d'une valeur minimale de \$1 000 000,00 L'offrant doit fournir des documents décrivant son registre de ventes annuelles.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 L' doit présenter un prix conformément à l'Annexe B, Base de paiement, avec son offre à la clôture de l'offre à commandes;

4.1.2.2 Le prix évalué correspond au prix calculé que l'obtient en multipliant le nombre de caisses estimatif par le prix unitaire ferme ($A \times B = C$) indiqué à l'Annexe D, Évaluation;

4.1.2.3 Clause du guide des CCUA A0220T (2007-05-25), Évaluation du prix

4.1.2.4 Format de l'emballage ou unité de mesure

Si un format n'est plus disponible, l'offrant est tenu de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours civils avant la date de clôture et de proposer un autre format.

Lorsque des changements sont proposés au format de l'emballage ou à l'unité de mesure, les conditions suivantes doivent être respectées :

- a) le changement proposé au format de l'emballage doit être nécessaire, car le format demandé à l'origine n'est pas offert par l'industrie;

- b) le nouveau format proposé doit correspondre au prochain format disponible le plus proche (soit un peu plus grand ou un peu moins grand) offert par l'industrie;
- c) c. l'écart doit être de moins de 15 % entre le format demandé à l'origine et l'autre format proposé.

Tout changement à l'emballage ou au format du produit doit être fait par l'autorité contractante au moyen d'une modification à la demande d'offre à commandes. L'offrant ne peut pas substituer un format pour un autre dans son offre s'il n'a pas été approuvé.

4.1.2.5 Articles obligatoires

Si l'offrant n'est pas en mesure de fournir un article, il est tenu de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard (7) jours civils avant la date de clôture et d'informer l'autorité contractante de ou des articles qu'il n'est pas en mesure de fournir.

On examinera le ou les articles et on établira si on peut se les procurer d'une autre façon et les retirer de la liste.

Tout changement à la liste doit être fait par l'autorité contractante au moyen d'une modification à la demande d'offre à commandes.

4.1.3 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.1.3 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du [Guide des approvisionnements](#).

5.1.3.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2014-11-27) Définition du contenu canadien.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2015-07-03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre;
Deuxième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars;
Troisième trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin;
Quatrième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de référence

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 octobre 2015 au 30 septembre 2016.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Jeff Schmidt
Titre : Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 33, promenade City Centre, pièce 480C
Mississauga, ON L5B 2N5

Téléphone : 905-615-2058
Télécopieur : 905-615-2058
Courriel : jeff.schmidt@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquentes à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

- a) Services de soutien du vivre et du logement
- b) Unité régionale de soutien aux cadets
- c) Centre d'instruction des cadets
- d) Blackdown
- e) Services alimentaire

6.7 Procédures pour les commandes

L'utilisateur désigné doit créer une commande subséquente à l'offre à commandes au moyen du formulaire PWGSC-TPSGC 942 ou d'un bon de commande Unitrak pour les produits demandés.

L'utilisateur désigné doit faire parvenir le document par télécopieur ou par courriel au titulaire de l'offre à commandes.

L'offrant doit accuser réception de la commande subséquente dans les quatre (4) heures suivant la réception de la commande.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, ou du bon de commande Unitrak.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 275 00,00 \$, (taxes applicables incluse) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou cinq (5) jours avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015-07-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- e) les conditions générales 2010A (2015-07-03), Conditions générales – Besoins (complexité moyenne);
- f) l'Annexe « A », Besoin;
- g) l'Annexe « B », Base de paiement;
- h) l'Annexe « C », Formulaire de rapport;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.12 Attestations

6.12.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.13 Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A3050T (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

6.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les conditions suivantes doivent être respectées lors de la présentation d'une facture :
 - a) la facture doit suivre l'ordre du tableau à l'annexe B, Base de paiement, indiquant le numéro de l'article, la description, l'unité de mesure, la quantité, le prix unitaire, le prix calculé, le sous-total, la TPS/TVH et le total;
 - b) la facture doit indiquer le numéro de la commande subséquente;
 - c) la facture doit indiquer l'adresse du destinataire où les produits ont été livrés;
 - d) il faut envoyer une facture distincte pour chaque commande subséquente et point de destination;

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé Responsables du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12), Assurances

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

ANNEXE A

BESOIN

1. Besoin

Fournir et livrer, au besoin et sur demande, des articles d'épicerie (Congelés épicerie, céréales, produits de boulangerie), comme prévu à l'annexe « B » au ministère de la Défense nationale (MDN), à divers emplacements des Services de soutien des vivres et du logement (SSV&L), à la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden, en Ontario.

Tous les produits fournis doivent être conformes à la dernière édition de la spécification relative :

Office des normes générales du Canada GCS 32.75
Office des normes générales du Canada GCS 32.76
Office des normes générales du Canada GCS 32.77
Office des normes générales du Canada GCS 32.78
Office des normes générales du Canada GCS 32.110
Office des normes générales du Canada GCS 32.113
Office des normes générales du Canada GCS 32.142
Office des normes générales du Canada GCS 32.143
Office des normes générales du Canada GCS 32.161
Office des normes générales du Canada GCS 32.184
Office des normes générales du Canada GCS 32.208
Office des normes générales du Canada GCS 32.211
Office des normes générales du Canada GCS 32.236
Office des normes générales du Canada GCS 32.237
Office des normes générales du Canada GCS 32.253
Office des normes générales du Canada GCS 32.258
Office des normes générales du Canada GCS 32.276
Office des normes générales du Canada GCS 32.281
Office des normes générales du Canada GCS 32.283

2. Spécifications sur la qualité des aliments du MDN

Tous les biens fournis doivent être conformes aux Spécifications sur la qualité des aliments du MDN qui se trouvent sur le site Achats et ventes (www.achatsetventes.gc.ca)

Beurre et Margarine (E6TOR-13RM08)
Fruits en conserve (E6TOR-13RM09)
Légumes en conserve (E6TOR-13RM10)
Café et The (E6TOR-13RM13)
Condiments et sauces condimentaires (E6TOR-13RM14)
Légumes déshydratés (E6TOR-13RM15)
Fruits séchés (E6TOR-13RM16)
Œufs et produits d'œufs (E6TOR-13RM17)
Poissons et produits de la mer (E6TOR-13RM18)
Jus de fruits (E6TOR-13RM24)
Graisses et huiles (E6TOR-13RM35)
Sucres et conserves (E6TOR-13RM36)

3. Livraison

- 3.1 La livraison doit être effectuée dans les deux (2) jours civils suivant la réception de la commande subséquente;
- 3.2 Les livraisons doivent être effectuées directement à l'emplacement indiqué sur la commande subséquente (c.-à-d. directement aux installations appropriées);
- 3.3 L'offrant doit assurer la livraison pour tous les points de livraison énumérés ci-dessous (4. Points de livraison) et livrer les produits au bâtiment indiqué sur la commande subséquente;
- 3.4 Les livraisons doivent avoir lieu le lundi, le mercredi ou le vendredi entre 07:00 h et 09:00 h;
- 3.5 L'offrant doit livrer les biens en fonction de la taille de la caisse (description de la caisse) indiquée à l'annexe B – Base de paiement;
- 3.6 La date « meilleur avant » doit être d'au moins sept à dix (7 à 10) jours civils postérieure à la date de livraison;
- 3.7 Les livraisons urgentes doivent être effectuées dans les vingt-quatre (24) heures suivant la commande subséquente;
- 3.8 Les livraisons ne doivent pas être en souffrance. Il faut indiquer tout écart à la personne qui a passé la commande subséquente;
- 3.9 Il n'y a pas de commande minimum, car l'espace d'entreposage est limité;
- 3.10 L'offrant doit accepter les annulations/modifications aux commandes subséquentes faites par les clients si elles ont lieu vingt-quatre (24) heures à l'avance avant la livraison;
- 3.11 L'offrant doit remplacer les articles rejetés dans les vingt-quatre heures (24) suivant l'avis de rejet;
- 3.12 Tous les contenants doivent avoir une étiquette indiquant clairement le nom et l'adresse de l'offrant/du fournisseur, le contenu, le poids net et/ou la quantité, les consignes pour l'entreposage et/ou les consignes spéciales;
- 3.13 L'offrant peut demander à ce que lui soit retournés les contenants, comme les cartons ou les plateaux dans lesquels les produits sont livrés. Ces contenants, bien que non comptabilisés, doivent être retournés à la demande de l'offrant;
- 3.14 L'offrant peut demander à ce que les contenants, comme les cartons et les plateaux dans lesquels les produits de boulangerie sont livrés lui soient retournés. De tels contenants, bien que non comptabilisés, doivent être retournés à la demande de l'offrant.
- 3.15 Une fois avisé par l'utilisateur, l'entrepreneur doit fournir une facture de crédit au plus tard 10 jours calendaires après pour corriger la facture originale de paiement.

4. Points de livraison

Nom de l'emplacement	Adresse municipale	Numéro du bâtiment
Cuisine des caporaux et des soldats	18, rue Lancaster	A-153
Curtis	118 Rafah Crescent	S-164

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cuisine des caporaux et des soldats	52, rue Korea	T-116
Vickers	179, rue Ortona	T-169
Officers Kitchen	32 Caem Circle	P-160
Services alimentaires	25 Anson Road	S-149
400 ^e Escadron tactique d'hélicoptères	60, rue Mitchell	
Centre de l'URSC, CIC Blackdown	25 Command Road	BP-81
25 Service Battalion	DND Denison Buildings, 1 Yukon Lane Toronto, ON	

Des bâtiments peuvent être ajoutés ou supprimés durant la période visée par l'offre à commandes.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, incluant les coûts relatifs au carburant, les frais de livraison, destination FAB, les frais de transport et d'entreposage, ainsi que tous les coûts indirects. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

1. Produits de l'inventaire standard

Les prix indiqués à l'Annexe « B » sont fermes pour la durée de l'offre à commandes.

Voir Annexe B - Appendices 1, Table 1: Produits de l' standard

2. Mise à jour des prix

Le titulaire de l'offre à commandes pourra réviser les prix chaque six (6) mois. Une augmentation du prix unitaire de plus de 15 % doit être justifiée conformément à la clause du Guide des CUA C0008T (2007-05-25) Soutien des prix - soumission non concurrentielle

3. Commandes spéciales

Le ou les produits commandés par le MDN qui ne figurent pas dans le Tableau 1, Produits de l'inventaire standard, seront facturés conformément au prix coûtant, plus une majoration maximale de 4 %. L'offrant doit indiquer le coût et la majoration (le cas échéant) dans toutes les factures.

Les frais pour l'ensemble des commandes spéciales ne doivent pas dépasser 28 000,00 \$

ANNEXE B - Appendice 1

Avis aux soumissionnaires : Le barème des prix sera élaboré à partir du tableau des prix du soumissionnaire retenu. Il sera ensuite joint à tout offres à commandes subséquent.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D

ÉVALUATION FINANCIÈRE

Aux fins de l'évaluation, l'analyse du prix de la soumission sera fondée sur les prix fermes des unités et les nombres estimatifs. Les quantités sont utilisées comme lignes directrices à des fins d'évaluation seulement et ne constituent aucunement une garantie d'utilisation.

ANNEXE D - Appendice 1

Se reporter au document en pièce jointe

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-15G002/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor031

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0113-15G002

File No. - N° du dossier
TOR-5-38052

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE E

ATTESTATIONS ADDITIONNELLES

1. Conseil d'administration

Conformément à la Section 1. Dispositions relatives à l'intégrité – offre, les offrants doivent fournir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les offrants doivent fournir ces renseignements dans leur soumission.

Nom de l'administrateur - _____

2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'une offre à commande.

Numéro d'entreprise - approvisionnement - _____

Si les fournisseurs ne possèdent pas de une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à [Données d'inscription des fournisseurs](#). Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

Annexe D - Annexe 1
Tableau 1: Standard inventaire Produits

No	Code d'item	Code d'offrant	Description d'item	Description d'emballage	Marque préféré	Quantité d'usage	Prix Unitaire Ferme	Prix calculé
						A	B	C = A x B
1	11A003		OEUFs, LIQUIDE, OEUF ENTIER	12 X 1 kg		1612	\$	\$
2	11A009		OEUFs A LA COQUE MOYEN	6 x 24 ea		712	\$	\$
3	15A008		THON, BLANC EN MORCEAUX DANS L'EAU	6 X 1.22 kg		132	\$	\$
4	15A011		SAUMON, ROSE, EN CONSERVES	24 X 418 g		62	\$	\$
5	15A017		PALOURDES, EN CONSERVES	24 X 142 g		193	\$	\$
6	15A023		NECTAR DE MYES	12 x 1.31 L		50	\$	\$
7	15B004		HOMARD, MIETTES, CONGELÉ, MIS EN CONSERVE	12 x 309 g		5	\$	\$
8	15C020		SAUMON, FUMÉ, TRANCHÉ, SCELLÉ SOUS VIDE, POUCHETTE	10 x 500 g		5	\$	\$
9	16A004		GRAISSE, LIQUIDE	1 X 16 L		1024	\$	\$
10	16A007		GRAISSE, CUBES	36 X 454 g		37	\$	\$
11	16B001		AEROSOL, PULVÉRISSEUR POUR CUISINE, ANTI-ADÉSIF	6 X 14 OZ		293	\$	\$
12	16B005		HUILE, VÉGÉTALE	4 X 3 L		50	\$	\$
13	16B009		HUILE, ARACHIDE	1 X 16 L		20	\$	\$
14	16B027		HUILE, D'OLIVE VIERGE EXTRA	4 x 1 gal		151	\$	\$
15	16B032		HUILE, GRAINE DE SÉSAME, PURE	10 X 1.8 L		18	\$	\$
16	16B061		HUILE, CANOLA, SANS ACIDE GRAS TRANS	4 X 3 L		263	\$	\$
17	16C002		BEURRE, CONTENANTS INDIVIDUELS	600 X 4.5 g		192	\$	\$
18	16C005		BEURRE, NON SALÉ	20 X 454 g		19	\$	\$
19	16C006		BEURRE, SALÉ	30 x 454 g		370	\$	\$
20	16C009		AIL, TARTINADE	1 X 4 kg		27	\$	\$
21	16C010		MARGARINE	1 X 11.34 kg		33	\$	\$
22	16C014		MARGARINE, INDIVIDUEL, COUPES	600 x 6.5 g		168	\$	\$
23	16C032		MARGARINE, SOJA	24 X 454 g		20	\$	\$
24	17A026		GARNITURE, COULIS, VARIÉTÉ	12 X 420 mL		18	\$	\$
25	17A039		GLAÇAGE, ABRICOT	1 X 12.5 kg		20	\$	\$
26	17B002		SUCRE, SUBSTITUT, INDIVIDUEL	3 X 1000 ea		20	\$	\$
27	17B003		SUCRE, BLANC, FIN	10 X 2 kg		94	\$	\$
28	17B005		SUCRE, DORÉ	10 X 2 kg		58	\$	\$

29	17B006		SUCRE À GLACER	1 X 20 kg			29	\$	\$
30	17B012		SUCRE, BLANC, INDIVIDUEL	1 X 2000 ea			167	\$	\$
31	17C004		BEURRE D'ARACHIDE, CRÈMEUX	12 x 500 g			54	\$	\$
32	17C007		MARMELADE, ORANGE	1 X 14 kg			6	\$	\$
33	17C010		GELÉE, POMME	140 x 10ml			4	\$	\$
34	17C027		MIEL, LIQUIDE	6 X 1 kg			107	\$	\$
35	17C034		CONFITURE, ABRICOT, INDIVIDUEL	144 X 20 g			10	\$	\$
36	17C042		TARTINADE, CHOCOLAT ET NOISETTE	15 X 725 g			14	\$	\$
37	17D002		MIEL, INDIVIDUEL	200 x 14 g			115	\$	\$
38	17D003		BEURRE D'ARACHIDE, INDIVIDUEL	200 X 18 g			548	\$	\$
39	17D004		CONFITURE, BLEUET, INDIVIDUEL	140 x 10 mL			40	\$	\$
40	17D005		MARMELADE, INDIVIDUEL	200 X 10 mL			13	\$	\$
41	17D006		CONFITURE, FRAMBOISE, INDIVIDUEL	200 X 10 mL			152	\$	\$
42	17D011		GELÉE, RAISIN, INDIVIDUEL	200 X 10 mL			16	\$	\$
43	17D012		CONFITURE, FRAISE, INDIVIDUEL	200 X 10 mL			180	\$	\$
44	17E001		SIROP DE MAÏS	12 X 1 L			15	\$	\$
45	17E002		SIROP, SAVEUR D'ÉRABLE, INDIVIDUEL	120 x 42.5 mL			217	\$	\$
46	17E005		MÉLASSE	4 x 5 kg			19	\$	\$
47	17E009		SIROP D'ÉRABLE, PUR	1 X 12 L			11	\$	\$
48	17E013		SIROP, CRÊPE	4 X 4 L			124	\$	\$
49	19A001		SAUCE, TOMATES	6 X 2.84 L			204	\$	\$
50	19A030		SAUCE, TERIYAKI	2 x 3.7 L			42	\$	\$
51	19A031		SAUCE, MARINARA	6 x 2.84 L			304	\$	\$
52	19A035		SAUCE, TOMATE ET BASILIC	6 X 2.84 L			61	\$	\$
53	19A064		SAUCE, SICHUAN	2 x 3.7 L			43	\$	\$
54	19A073		SAUCE, BBQ	2 X 4 L			326	\$	\$
55	19A075		SAUCE, AIL & MIEL	2 X 4 L			79	\$	\$
56	19A077		SAUCE, AIGRE-DOUCE	2 x 3.7 L			94	\$	\$
57	19A079		SAUCE, MEIL ET MUSTARDE	2 x 4 L			27	\$	\$
58	19A091		SAUCE, ROMANO ET FORMAGE BASILIC	6 X 2.84 L			12	\$	\$
59	19A093		SAUCE, D'ANANAS CARI	2 X 3.7 L			52	\$	\$
60	19A100		SAUCE, ARRABIATA	6 X 2.84 L			15	\$	\$
61	19A112		SAUCE, PESTO SUPRÊME	6 x 1 L			14	\$	\$
62	19A124		SAUCE, PIQUANTE, CARAÏBES JERK	2 X 3.7 L			20	\$	\$
63	19A138		SAUCE, SHANGAI, SAUTER	2 X 3.7 L			76	\$	\$

64	19A152			SAUCE, CHILI, SUCRÉ	2 x 3.7 L			82	\$	\$
65	19A160			SAUCE, À L' ANETH ET CITRON	2 X 4 L			4	\$	\$
66	19A163			LIQUIDE, FUMER,	2 X 4 L			1	\$	\$
67	19A209			SAUCE, CHIPOLTE, BAJA	12 X 199 mL			2	\$	\$
68	19B003			SAUCE, MÉLANGE AU BOEUF	1 X 4.54 Kg			83	\$	\$
69	19B005			SAUCE, MÉLANGE, BOEUF, AU JUS	8 x 197 g			74	\$	\$
70	19B009			SAUCE, MÉLANGE AU POULET	6 X 419 g			22	\$	\$
71	19B012			SAUCE, MÉLANGE, HOLLANDAISE	6 X 800 g			46	\$	\$
72	19B013			SAUCE, MÉLANGE, BÉARNAISE	6 x 800 g			15	\$	\$
73	19B018			SAUCE, MÉLANGE, FROMAGE	4 x 823 g			37	\$	\$
74	19B022			SAUCE, MÉLANGE, DEMI-GLAZE	1 x 750 g			67	\$	\$
75	19B033			SAUCE, MÉLANGE AU DINDE	8 X 495 g		TRIO	36	\$	\$
76	19B046			SAUCE, MÉLANGE, POUTINE	8 X 500 g			35	\$	\$
77	19C001			SAUCE, SWEET & SOUR INDIVIDUAL	100 X 28 mL			178	\$	\$
78	19C002			SAUCE, MIEL ET MOUTARDE, INDIVIDUEL	100 x 28 mL			209	\$	\$
79	1A063			CHEEZ WHIZ, INDIVIDUEL	200 X 18 mL			98	\$	\$
80	1G004			LAIT EN POWDRE, ÉCRÉMÉ	1 X 10 kg			2	\$	\$
81	1H001			COLORANT À CAFÉ, POWDRE, INDIVIDUEL	1000 x 3 g			55	\$	\$
82	20A001			VINAIGRETTE, SALADE DE CHOU, CRÉMEUSE	2 X 3.78 L			140	\$	\$
83	20A002			VINAIGRETTE, CONCOMBRE, CRÉMEUSE	2 X 3.78 L			95	\$	\$
84	20A004			VINAIGRETTE,, MIRACLE WHIP	2 X 4 L			45	\$	\$
85	20A005			VINAIGRETTE, MILLES-ÎLES	2 X 3.78 L			80	\$	\$
86	20A006			VINAIGRETTE, ITALIENNE, GOLDEN	2 X 3.78 L			118	\$	\$
87	20A007			VINAIGRETTE, CRÉMEUSE À L'ITALIENNE	2 X 3.78 L			10	\$	\$
88	20A010			VINAIGRETTE, CATALINA	2 x 3.78 L			9	\$	\$
89	20A014			VINAIGRETTE, FRANÇAISE, BASSE CALORIE	2 X 3.78 L			28	\$	\$
90	20A015			VINAIGRETTE, HERBE CLASSIQUE	2 X 3.78 LT		KRAFT	95	\$	\$
91	20A016			VINAIGRETTE, RANCHER'S CHOICE, BASSE CALORIE	2 x 3.78 L			55	\$	\$
92	20A018			VINAIGRETTE, CÉSAR CRÉMEUSE, BASSE CALORIE	2 x 3.78 L			65	\$	\$
93	20A019			VINAIGRETTE, MILLES-ÎLES, BASSE CALORIE	2 X 3.78 L			21	\$	\$

94	20A020		VINAIGRETTE, FROMAGE BLEU	2 X 3.78 L		42	\$	\$
95	20A026		VINAIGRETTE, BALSAMIC	2 x 3.78 L		39	\$	\$
96	20A029		VINAIGRETTE, RANCH	2 x 3.78 L		27	\$	\$
97	20A035		VINAIGRETTE, ITALIENNE PIQUANTE	2 X 3.78 L		11	\$	\$
98	20A041		VINAIGRETTE, FRANÇAISE	2 X 3.78 L		61	\$	\$
99	20A046		VINAIGRETTE, MAYONNAISE	2 X 3.78 L		508	\$	\$
100	20A055		VINAIGRETTE, GREC, FÉTA & ORIGAN	2 X 3.78 L		7	\$	\$
101	20A061		VINAIGRETTE, FRAMBOISE	2 X 3.78 L		73	\$	\$
102	20A071		VINAIGRETTE, ITALIAN, LÉGER	2 X 3.78 L		21	\$	\$
103	20A072		VINAIGRETTE, ITALIENNE PIQUANTE, BASSE CALORIE	2 x 3.78 L		47	\$	\$
104	20A076		VINAIGRETTE, RANCH, TROIS FROMAGE	2 x 3.78 L		80	\$	\$
105	20A077		MAYONNAISE, LÉGER	2 x 3.78 L		21	\$	\$
106	20A090		VINAIGRETTE, ORIGAN ET TOMATES SÈCHES	2 x 3.78 L		97	\$	\$
107	20A127		VINAIGRETTE, SÉSAME THAI	2 X 3.78 L		60	\$	\$
108	20A131		VINAIGRETTE, GRAINE DE PAVOT	2 X 3.78 L		1	\$	\$
109	20A183		VINAIGRETTE, MIRACLE WHIP, LÉGÈRE	2 X 3.78 L		69	\$	\$
110	20A191		VINAIGRETTE, CÉSAR ASIAGO	2 x 3.78 L		2	\$	\$
111	20A192		VINAIGRETTE, BALSAMIQUE	2 x 3.78 L		5	\$	\$
112	20A194		VINAIGRETTE, FRAMBOISES ET GRAINES DE PAVOT	2 x 3.78 L		7	\$	\$
113	20B001		KETCHUP	12 X 1 L		367	\$	\$
114	20B003		SAUCE, A1	24 x 200 ml		68	\$	\$
115	20B005		SAUCE, PRUNES	2 X 3.7 L		15	\$	\$
116	20B007		SAUCE, TABASCO	24 X 57 mL		39	\$	\$
117	20B008		SAUCE, WORCESTERSHIRE	2 X 3.7 L		20	\$	\$
118	20B008		SAUCE, WORCESTERSHIRE	12 X 142 mL		64	\$	\$
119	20B009		MOUTARDE, DIJON	6 X 750 mL		31	\$	\$
120	20B011		VINAIGRE DE VIN ROUGE	2 X 5 L		8	\$	\$
121	20B016		SAUCE, SOYA	12 X 148 mL		6	\$	\$
122	20B017		SAUCE, SALSA, MOYENNE, AVEC MORCEAUX	2 X 3.7 L		376	\$	\$
123	20B022		SAUCE, RED HOT	4 X 3.78 L		20	\$	\$
124	20B022		SAUCE, RED HOT	12 x 354 ml		154	\$	\$
125	20B029		RELISH, SUCRÉE	2 X 4 L		2	\$	\$
126	20B033		VINAIGRE, BLANC	4 X 5 L		39	\$	\$

127	20B035						24 X 200 mL			63		\$
128	20B047						12 X 250 mL			64		\$
129	20B053						12 x 325 mL			89		\$
130	20B057						2 x 4 L			20		\$
131	20B075						2 x 5 L			2		\$
132	20B101						2 x 1.814 kg			18		\$
133	20B106						2 X 5 L			61		\$
134	20B107						4 x 1 L			17		\$
135	20B108						6 x 2.28 kg			13		\$
136	20B120						6 X 4.85 lb			24		\$
137	20B131						6 X 2.45 L			16		\$
138	20B148						2 x 3.7 L			18		\$
139	20B159						12 X 325 mL			11		\$
140	20B170						2 X 5 L			5		\$
141	20B241						6 x 750 mL			2		\$
142	20B267						6 X 750 ML			20		\$
143	20B317						4 X 3.78 lt			36		\$
144	20C003						200 X 18 mL			146		\$
145	20C005						200 x 18 mL			134		\$
146	20C008						500 x 9 g			19		\$
147	20C010						500 X 8 g			41		\$
148	20C011						100 X 28 mL			12		\$
149	20C012						100 X 28 mL			338		\$
150	20C015						100 X 28 g			122		\$
151	20C016						500 X 9 g			422		\$
152	20C017						500 X 9 g			57		\$
153	20C018						500 X 7 mL			172		\$
154	20C023						200 x 18 mL			38		\$
155	20C038						200 x 18 mL			20		\$
156	20C046						204 X 10.5 ML			445		\$
157	20C121						500 x 9 g			4		\$
158	20D001						2 X 4 L			106		\$

159	20D002		CONCOMBRES, TRANCHÉS, MARINÉS	2 X 4 L			64	\$	\$
160	20D003		MARINADES SUCRÉES MÉLANGÉES	2 X 4 L			87	\$	\$
161	20D005		OLIVES NOIRES, TRANCHÉES	6 X 2.84 L			47	\$	\$
162	20D007		PIMENTS FORTS, BANANES	2 X 4 L			149	\$	\$
163	20D010		CORNICHONS, À L'ANETH, GROS	1 x 8 L			248	\$	\$
164	20D012		BETTRAVES, TRANCHÉES, MARINÉES	2 X 4 L			116	\$	\$
165	20D022		CORNICHONS, TRANCHÉS SUCRÉS	2 X 4 L			77	\$	\$
166	20D035		OLIVES VERTES, REINE	2 x 4 L			68	\$	\$
167	20D038		OLIVES, FARCIES, MANZANILLE	2 x 4 L			104	\$	\$
168	20D047		MARINADE, LÉGUMES DU JARDIN	2 X 4 L			61	\$	\$
169	20D050		OLIVES, VERTES, TRANCHÉES	2 X 4 L			51	\$	\$
170	20D089		PIMENT JALAPENO, TRANCHÉE, MARINÉ	6 x 2.96 L			31	\$	\$
171	20D102		CÂPRES, EN CONSERVES	2 X 4 L			8	\$	\$
172	21A010		CROUSTILLES, ORDINAIRE	4 X 515 G			309	\$	\$
173	21A017		CROUSTILLES, TORTILLA, TRICHROME	6 x 908 g			53	\$	\$
174	25B001		CONSOMMÉ DE BOEUF	12 X 1.36 L			4	\$	\$
175	25C025		BASE DE SOUPE, AU POULET, SANS MSG, FAIBLE EN SODIUM	1 X 4.5 KG			130	\$	\$
176	25C030		BASE DE SOUPE, JAMBON	1 x 5.45 kg			11	\$	\$
177	25C036		MÉLANGE À SOUPE, POULET ET NOUILLES	4 X 378 g			17	\$	\$
178	25C042		MÉLANGE À SOUPE, À L'OIGNON	1 x 4.54 kg			16	\$	\$
179	25C045		MÉLANGE À SOUPE, MINESTRONE	4 x 423 g			7	\$	\$
180	25C055		BASE DE SOUPE, LÉGUME	1 x 4.5 kg			35	\$	\$
181	25C056		BASE DE SOUPE, BOUILLION POISSON	6 X 1 kg			24	\$	\$
182	25C069		FUMET DE POISSON	1 X 1 kg			20	\$	\$
183	25C080		MÉLANGE À SOUPE, LÉGUMES JARDINIÈRES	4 X 334 g			9	\$	\$
184	25C125		BASE DE SOUPE, BEEF, SANS MSG, FAIBLE EN SODIUM	1 X 4.5 KG			57	\$	\$
185	25C134		MÉLANGE À SOUPE, CRÈME DE POIREAU ET POMME DE TERRE	4 x 730 g			5	\$	\$
186	25C149		MÉLANGE À SOUP, DINDE ET RIZ SAUVAGE	4 x 326 g			9	\$	\$

220	32D002		MAÏS MINIATURE, EN CONSERVES	6 X 2.84 L			46	\$	\$
221	32D003		BAMBOU, POUSSE, EN CONSERVES	6 X 2.84 LT			17	\$	\$
222	32D013		MAÏS EN CRÈME, EN CONSERVES	6 X 2.84 L			88	\$	\$
223	32D020		CHAMPIGNONS, EN PIÈCES ET TIGES, EN CONSERVES	6 X 2.84 L			34	\$	\$
224	32D021		CHAMPIGNONS, EN TRANCHES, CANNED	1 x 2.27 kg			30	\$	\$
225	32D025		CHOUCROUTE	2 X 3.78 L			59	\$	\$
226	32D028		PURÉE DE TOMATE	6 X 2.84 L			60	\$	\$
227	32D029		TOMATES, ENTIÈRES	6 X 2.84 L			133	\$	\$
228	32D030		TOMATES, BROYÉES, EN CONSERVES	6 X 2.84 L			115	\$	\$
229	32D031		TOMATES, EN DÈS, EN CONSERVES	6 X 2.84 L			298	\$	\$
230	32D034		CHÂTAIGNES D'EAU	6 X 2.84 L			15	\$	\$
231	32D038		PÂTE DE TOMATES	6 X 2.84 L			56	\$	\$
232	32D055		PIMENTS, ROUGE, SUCRÉ, RÔTI, EN CONSERVE	6 x 2.96 L			31	\$	\$
233	32D063		ARTICHAUT, COEUR	24 X 398 mL			37	\$	\$
234	32D118		CHILI, CHIPOTLE	12 X 7 oz			26	\$	\$
235	32D128		OIGNONS, COCKTAIL	2 X 4 L			43	\$	\$
236	32E007		TOMATE SÉCHÉE AU SOLIEL	2 x 1.5 kg			43	\$	\$
237	34S002		TOFU	12 x 350 g			176	\$	\$
238	34S022		PROTÉINES VÉGÉTALES TEXTURÉES	1 X 10 kg			50	\$	\$
239	4G003		MÉLANGE À CRÊPE	6 x 2 kg			95	\$	\$
240	4N086		JUS, CITRON	12 X 945 mL			3	\$	\$
241	5C001		COCKTAIL DE FRUITS, EN CONSERVES	6 x 2.96			57	\$	\$
242	5C002		ANANAS, MORCEAUX, EN CONSERVES	6 X 2.84 L			49	\$	\$
243	5C004		CERISES, ROUGES, COCKTAIL	2 X 4 L			15	\$	\$
244	5C009		ANANAS, TRANCHÉS, EN CONSERVES	6 X 2.84 L			47	\$	\$
245	5C027		PÊCHES, MOITIÉES, EN CONSERVES	6 x 100 oz			89	\$	\$
246	5C034		POIRE, MOITIÉES, EN CONSERVES	6 x 2.84 L			88	\$	\$
247	5C043		ORANGES, MANDARINS, EN CONSERVES	6 X 2.84 L			89	\$	\$

248	5C062		SAUCE AUX POMMES, SUCRÉ	6 x 2.96 L		10	\$	\$
249	5C063		SAUCE AUX POMMES, NON SUCRÉ	6 x 2.96 kg		45	\$	\$
250	5C104		COCKTAIL DE FRUITS, INDIVIDUEL	24 X 113 ml		493	\$	\$
251	5D006		ABRICOTS, DÉSHYDRATÉS	1 x 12.7 kg		58	\$	\$
252	5D012		BANANES, CROUSTILLES, DÉSHYDRATÉES	1 X 6.35 kg		32	\$	\$
253	5D019		PRUNEAU AVEC NOYAUX	2 X 1.5 kg		2	\$	\$
254	5D021		CANNEBERGES, SÉCHÉ	1 x 2.27 kg		96	\$	\$
255	5D029		RAISINS, SULTANA	2 X 1.5 kg		98	\$	\$
256	5D031		FRUITS, MÉLANGER, SÉCHÉ	1 X 25 LBS		1	\$	\$
257	6D001		SALADE DE CHOUX, PRÊT A SERVIR	1 X 4.54 kg		511	\$	\$
258	6D004		SALADE MACARONI, RTS	1 X 4.54 kg		656	\$	\$
259	6D005		SALADE DE POMMES DE TERRE AVEC OEUFS, RTS	1 x 3.63kg		525	\$	\$
260	6D007		SALADE, AUX QUATRE HARICOTS	2 X 3.63 kg		178	\$	\$
261	6D047		SALADE DE CHOUX, HUILE ET VINAIGRE	1 X 5 kg		450	\$	\$
262	6D049		SALADE, SIX HARICOTS (LÉGUMINEUSE)	6 X 2.84 L		55	\$	\$

Le coût totale évalué _____ \$